

Communiqué de Presse

Quand les retenues menacent d'assécher les fonds publics

lundi 20 mars 2006, par [France Nature Environnement](#) (Date de rédaction antérieure : 20 mars 2006).

L'eau, élément vital pour la vie et la survie de l'humanité, sera une fois de plus célébrée, ce mercredi 22 mars, à l'occasion de la journée mondiale de l'eau. Notre pays où l'eau est abondante n'échappe pas à cette célébration. Ce sera même, pour les agriculteurs qui irriguent, une occasion supplémentaire de revendiquer la construction de nouvelles réserves d'eau, évidemment sur fonds publics : la fédération France Nature Environnement dénonce les dérives de cette agriculture « irraisonnée ».

Alors que l'hiver se termine, et bien qu'il ait plu début mars, la recharge des nappes reste toujours timide, voire inexistante. L'ampleur de la sécheresse attendue résultera en effet des déficits successifs des pluies hivernales et estivales, observés sur plusieurs années. Le spectre du manque d'eau apparaît comme en 1976, en 1992 en 2003, et aussi en 2005 : l'été 2006 risque d'être très sec !

Alors que les kilomètres d'assecs (portion de rivière asséchée) augmentent un peu plus chaque été (3 800 km recensés l'été dernier), de nombreux acteurs, irrigants en tête, demandent inlassablement que de nouvelles retenues d'eau soient construites. Mais comment remplir ces ouvrages alors qu'une sécheresse hivernale s'installe ?

Malgré ces doutes, la fête continue. En Loire-Bretagne, la Commission « Interventions » du Conseil d'administration de l'Agence de l'eau, vient de donner très démocratiquement son accord au financement de quatre retenues de substitution en Vendée : 1 684 000 m³, permettant d'irriguer près de 1 000 ha, payés à 100% par l'argent public ! Dans ces conditions, les petits trous ne demandent qu'à se reproduire (62 retenues en projet en Charente maritime, 16 en Deux-Sèvres, 10 en Vendée...).

FNE rappelle que ces aménagements sont susceptibles de provoquer des dommages importants sur le fonctionnement des milieux aquatiques, lorsqu'ils se multiplient. Plus que jamais, FNE insiste sur la nécessité de procéder à des études d'impact globales, à l'échelle des bassins versants, en tenant compte au cas par cas des économies d'eau réalisables, de la diminution des surfaces irriguées annoncées, et des impacts écologiques.

Rappelons que les premiers projets ont éveillé des doutes au niveau des tribunaux administratifs, que le « bon état des eaux », exigé par la Directive-Cadre sur l'Eau (DCE), ne peut absolument pas être atteint dans ces conditions, et que cette même DCE nous incite à une autre gestion de l'eau, par une clarification des transferts financiers : qui paie et pour qui, et dans quelles applications des principes pollueur-payeur et préleveur-payeur ?

A l'occasion de cette journée de l'eau, FNE incite les français à agir auprès des élus de toute responsabilité pour que soient respectés les choix qu'ils ont exprimés au cours de la consultation du public instaurée par la DCE, à savoir le respect du principe pollueur-payeur.

Contact(s) Presse

Romain Suaudeau 02 38 62 55 90

service communication 06 07 69 27 10